



DÉCISION DU MAIRE N° 2025-17

Objet : Convention d'occupation partagée des locaux pour l'accueil de loisirs à Brindas

Le Maire de Brindas,

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L.2122-22, alinéa 4

VU la délibération n°2020-55 du 10 juillet 2020 portant délégation de compétence du Conseil municipal au Maire,

VU la délibération n°89/2025 du 18 septembre 2025 de la Communauté de communes des Vallons du Lyonnais,

VU l'arrêté préfectoral n°69-2021-06-18-00002 du 18 juin 2021 relatif aux statuts et compétences de la CCVL, notamment la compétences « action sociale d'intérêt communautaire » et plus particulièrement « création, extension, aménagement, entretien, exploitation et gestion des équipements d'intérêt communautaire destinés à l'enfance ou à la jeunesse »

DÉCIDE

- **ARTICLE UN : DE SIGNER** une convention d'occupation partagée des locaux pour l'accueil de loisirs à Brindas avec la Communauté de communes des Vallons du Lyonnais située 27 chemin du stade 69670 à Vaugneray à partir du 1^{er} octobre 2025 pour une durée d'un an. Elle sera renouvelée par tacite reconduction par période d'un an ;
- **ARTICLE DEUX : DE DIRE** que la facturation s'effectuera annuellement par l'émission d'un titre de recette par la commune en janvier de l'année N+1.
- **ARTICLE TROIS :** la présente décision sera inscrite au registre des délibérations de la Commune de Brindas.

Fait à Brindas,
Le 16 octobre 2025

Le Maire,

Frédéric JEAN



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de son affichage. La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par L'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr



Mairie de Brindas
18 Place de Verdun, 69126 Brindas
Tél. 04 78 16 02 00
accueil@brindas.fr
www.brindas.fr

Horaires :

lundi 9h-12h, 14h-17h
Mardi 14h-18h
Mercredi 9h-12h, 14h-17h

Jeudi 8h15-12h
Vendredi 9h-12h, 14h-17h
Samedi 9h-12h (accueil et état-civil)

